

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la Présidente du Jury</b> <b>Examen professionnel de contrôleur du travail hors classe</b></p>
---

**Session 2015**

En application du nouvel espace statutaire, un examen professionnel d'accès au grade de contrôleur de travail hors classe a été ouvert au titre de l'année 2015. Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan synthétique de cette première session.

Les inscriptions ont été ouvertes du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'épreuve écrite s'est déroulée le 3 décembre 2015 et les épreuves orales ont eu lieu du 29 mars au 8 avril 2016.

240 personnes ont concourus à l'écrit sur 339 inscrites.

80 personnes ont été admissibles, 10 se sont désistées et au final 40 ont été admises.

Cet examen professionnel étant le premier exercice de ce genre, aucune comparaison n'est possible sur les candidatures et leur qualité.

La composition du jury répondait aux exigences de parité (2 hommes et 3 femmes).

Les membres ont bénéficié d'une formation visant à assurer leur professionnalisation.

**1/ L'épreuve écrite :**

L'épreuve écrite de cet examen consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier documentaire relatif à l'égalité « femmes/hommes » qui ne comportaient pas de difficultés particulières.

Il semble que beaucoup de candidats n'aient pas bien géré le temps imparti (3h), un certain nombre de copies étant restées inachevées.

Lorsqu'un plan était annoncé, il n'était pas toujours bien suivi dans le développement et beaucoup trop de copies étaient dépourvues d'introduction voire de conclusion.

Un simple plan détaillé ne peut être admis pour cet exercice.

La qualité de certaines copies a été fragilisée par l'utilisation excessive de paraphrases et par des fautes d'orthographe en grand nombre.

Certains candidats n'ont pas su exploiter de manière exhaustive le dossier mis à leur disposition : ils sont passés à côté d'éléments importants et ont notamment négligé l'historique des textes relatifs à l'égalité professionnelle femmes/hommes et ont peu fait référence aux accords, ce qui est regrettable.

Les textes les plus significatifs n'ont pas été exploités ou de façon insuffisante, comme par exemple : le texte de Rachel SILVERA ainsi que le document intitulé : « Négociateur sur l'égalité professionnelle » qui reprenait des exemples de mesures concrètes à mettre en place.

Des candidats ont oublié que le sujet visait les entreprises de 50 à 300 salariés. De ce fait, les notes ne font aucunement référence à la situation de ces entreprises et à leurs obligations.

L'aspect réglementaire a été abordé sans aucune distinction en termes d'effectifs, ou de manière très générale, succincte ou incomplète et de manière imprécise, sans faire apparaître le renforcement des obligations en la matière.

De même peu de candidats ont développé leur prestation en donnant des éléments relatifs à la mise en place d'accord dans les entreprises et des différences législatives en lien avec les effectifs.

Le FSE et sa finalité dans le cadre de l'appel à projets n'a pas été cité par certains candidats, d'autres s'étant contentés de reprendre les priorités du FSE sans les illustrer par des actions précises.

En conclusion, il est important que les candidats répondent à la commande énoncée dans l'intitulé du sujet, et se mettent à la place du chef de service auquel est destinée la note.

Il est donc utile de rappeler que cette épreuve doit se préparer en amont par l'apprentissage de la technicité que nécessite la rédaction d'une note dans tous ses aspects.

Une écriture lisible et une présentation soignée sont des éléments formels à ne pas négliger.

## 2/ L'épreuve orale :

Même si le dossier RAEP n'est pas noté, il constitue le point de départ, après l'exposé, de l'entretien et en cela sa rédaction ne doit pas être négligée.

De façon générale l'item relatif à la formation n'a pas été assez exploité.

Dans la présentation des acquis, l'expérience professionnelle antérieure à celle de contrôleur du travail doit être plus valorisée.

Il conviendrait également que les candidats ne reprennent pas les compétences d'un contrôleur du travail telles que décrites dans la fiche de poste ou la fiche métier.

Le dossier est trop souvent le tracé d'un parcours idyllique qui laisse peu de place à la réflexion sur le parcours professionnel nécessairement imparfait.

En règle générale, les dossiers RAEP sont conformes à ce qui était attendu même si pour certains, les exemples retenus pour illustrer l'expérience professionnelle marquante, sont au regard de l'ancienneté des candidats un peu décevants car ils sont soit éloignés de la réalité professionnelle soit peu significatifs au regard de la carrière.

Ainsi, il conviendrait de choisir une action individuelle réellement menée plutôt qu'une action collective ou des éléments repris à des dossiers initiés ou gérés par d'autres agents.

De même une action qui pourrait sembler « banale » pourrait être valorisée et serait intéressante pour les membres du jury si le contexte était mieux précisé ou si les suites étaient particulièrement significatives et/ou enrichissantes pour l'agent.

Enfin les candidats devraient plus souvent motiver le choix de leur action.

En outre, le jury précise qu'il n'est pas nécessaire de rechercher l'originalité dans l'expérience professionnelle mais plutôt la sincérité du propos.

La présentation orale est encore très chronologique et les candidats ont des difficultés à faire ressortir les compétences acquises et à les étayer ; certaines présentations apprises par cœur manquent de vigueur.

Dans l'exposé oral, l'absence de plan nuit à la compréhension de l'ensemble.

Lorsque la prestation orale en bénéficie, beaucoup sont construits en utilisant la même structuration.

Il semblerait plus intéressant que les candidats construisent leur prestation d'une autre façon en étant moins « scolaire » dans les énoncés.

Il arrive aussi que l'exposé soit une reprise à l'identique du dossier, ce qui est dommage car le jury qui a pris connaissance de celui-ci est dans l'attente d'éventuel complément et non d'élément de relecture du dossier.

Le jury a le plus souvent posé des questions en lien avec l'exposé et le dossier, complétées par des mises en situation permettant de vérifier les compétences avancées, ce qui a pu permettre notamment de valider ou non une prestation.

Les connaissances administratives ont été systématiquement recherchées dans les questionnements et les candidats dans leur ensemble avaient travaillé cet aspect-là de leur prestation.

Le non-respect des consignes de remplissage du dossier ont entraîné des questions sur les consignes, leur respect et la place de la hiérarchie.

### Conseils aux formateurs

#### ➤ Pour l'écrit :

Il serait nécessaire que les formateurs rappellent aux candidats la nécessité de respecter la consigne donnée dans le libellé du sujet, et de structurer leurs idées en s'attachant à respecter le formalisme de l'exercice, à savoir, une introduction, un développement et une conclusion.

#### ➤ Pour l'oral :

Les formateurs devraient insister sur le regard critique à porter sur les fonctions.

Ils devraient également insister sur la nécessité de faire un plan lors de l'exposé et de chercher à tenir leur présentation pendant les 5 minutes.

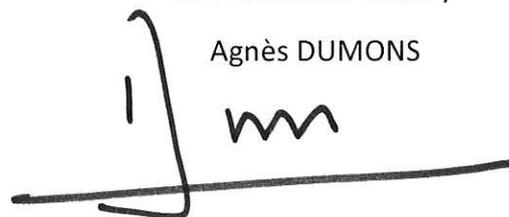
Pour les candidats qui ont une faible ancienneté de carrière au sein du ministère, il conviendrait d'insister sur la nécessité de développer leurs connaissances des structures administratives et de l'environnement professionnel existant dans notre ministère.

### Conclusion

Dans le cadre de ce nouvel examen professionnel, les candidats ont été classés en fonction d'exigences méthodologiques spécifiques qui sont la résultante de la nature des épreuves. Les candidats doivent bien préparer ces épreuves. Le jury a cependant constaté un bon niveau d'ensemble et, s'agissant des candidats admissibles, la richesse des parcours professionnels.

La Présidente du Jury

Agnès DUMONS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a wavy line and a horizontal stroke at the bottom.